

Bruxelles, le 30 juin 2023  
(OR. en)

11119/23

PE-QE 80

**NOTE POINT "I"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents

---

Objet: **Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises  
au Conseil par des membres du Parlement européen**  
– Examen par le Coreper

---

Le Comité des représentants permanents est invité à examiner les projets de réponses aux questions avec demande de réponse écrite figurant dans les documents énumérés à l'annexe de la présente note.

En application de l'article 12, paragraphe 2, point a), du règlement intérieur du Conseil, la présidence a l'intention de proposer de recourir à la "procédure de silence" pour l'adoption des textes des réponses aux questions avec demande de réponse écrite susmentionnées.

**Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen**

- a) P-000298/2023 – Eugen Tomac (PPE)  
Violation par le Conseil des traités européens et des droits fondamentaux à la suite du veto opposé par les Pays-Bas et l'Autriche à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen  
9750/23 PE-QE 68
  - b) P-000472/2023 – Vlad Gheorghe (Renew)  
Décision de l'Autriche d'inviter des délégués russes à une réunion de l'OSCE - conséquences juridiques et risques pour la réputation  
11033/23 PE-QE 78
  - c) P-001043/2023 – Morten Løkkegaard (Renew)  
La nécessité de sanctions à l'encontre des personnes figurant sur la liste de la Fondation anticorruption d'Alexeï Navalny et des organisations russes  
11035/23 PE-QE 79
  - d) E-001322/2023 – Barbara Thaler (PPE)  
Changements d'heure saisonniers  
10442/23 PE-QE 71
-